

LISTE DES DÉCISIONS DE L'ASSEMBLÉE DU CONSEIL DU CPAS DU
MERCREDI 08 SEPTEMBRE 2021

Présents : Armand Hermans, président du CPAS
 Louis Waxweiler ,
 Jane White, Marc Joseph, conseillers du CPAS
 Annie Vanderhaegen, Bernard Carpriau, Carol Delers, Arlette De Ridder, Guido Schollen, Jacqueline Moreau, conseillers du CPAS
 Rudi Seghers, directeur général adjoint
 Audrey Monsieur, directeur général

Absents :

Excusés : Houda Khamal Arbit, conseiller du CPAS

Le président ouvre la séance à 20h00.

Application des articles 285 et 330 du décret du 22 décembre 2017 sur l'administration locale

A. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION PRÉCÉDENTE DU CONSEIL

1. Politique et Organisation – Approbation du procès-verbal de l'assemblée du Conseil du 23/06/2021

Le Conseil approuve à l'unanimité des voix le procès-verbal de l'assemblée du Conseil du 23/06/2021.

B. SEANCE PUBLIQUE

1. Service financier - Avenant 3 plan pluriannuel 2020-2025

Le conseil du CPAS approuve sa part de l'ajustement 3 du plan pluriannuel 2020-2025.

2. Service Financier - Marchés Publics Nominatifs plan pluriannuel 2020-2025 - Ajouts

Le conseil confie la procédure de placement et la détermination des conditions des marchés publics nominatifs suivants (partie du CPAS) au bureau permanent :

- le contrat public d'assurance du CPAS.
- La poursuite de la rénovation totale des appartements de la Résidence Geurts selon le concept de 'vivre à vie'.

3. Politique et organisation - Notification des décisions du bureau permanent - 24/06/2021-15/07/2021-29/07/2021-12/08/2021-26/08/2021

4. Services sociaux - Notification - augmentation des montants de base du revenu d'intégration à partir du 01 juillet 2021

le Conseil du CPAS prend acte de l'augmentation des montants du revenu d'intégration à compter du 01 juillet 2021

5. Service social - Notification - subvention de projet 'Renforcer le bien-être mental des enfants et des jeunes'

le Conseil du CPAS prend acte que l'appel à projets « Renforcement du bien-être mental des enfants et des jeunes », via l'intercommunale de prévention ELZ région Grimbergen, a été labellisé pour un montant de subvention de 38 000 €.

La contribution locale est de 3800 €.

6. Agence immobilière sociale - Agrément - Procédure d'enquête sur les fraudes propriétés étrangères

Le Conseil du CPAS se déclare d'accord avec l'accord-cadre « enquête sur les fraudes aux biens étrangers : agrément pour le remboursement des frais d'enquête » et l'accord de traitement associé. Le conseil du CPAS approuve également la procédure à cet égard et en confie la mise en œuvre au bureau permanent.

7. Agence immobilière sociale - Approbation - inscription 2ème appel AIS Pro 2021

le Conseil du CPAS s'engage à souscrire au 2ème appel du ministre compétent concernant l' AIS Pro 2021

Au nom du CPAS

Le directeur général
Audrey Monsieur



Le président du CPAS
Armand Hermans



Cette liste de décisions a été publiée sur le site Internet de l'administration communale le 09/09/2021.

Le public peut prendre connaissance de ces décisions auprès du CPAS, avenue de Limburg Stirum 116 à 1780 Wemmel, pendant les heures d'ouverture.

Une décision du CPAS peut faire l'objet d'une plainte, qui doit alors être déposée auprès de l'autorité de tutelle dans un délai de 30 jours à compter de la publication des décisions sur le site Internet. Pour un complément d'information au sujet des plaintes contre des décisions du CPAS, nous faisons référence au guide des plaintes en matière de tutelle administrative générale de l'Agentschap Binnenlands Bestuur. Ce guide est disponible pour consultation sous le lien suivant : <https://lokaalbestuur.vlaanderen.be/klachtenwegwijzer>.

